



Métropole Nice Côte d'Azur

Vienne, le 11 Octobre 2018

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

La Métropole Nice Côte d'Azur



550 000 habitants

1300 km²

49 communes regroupées

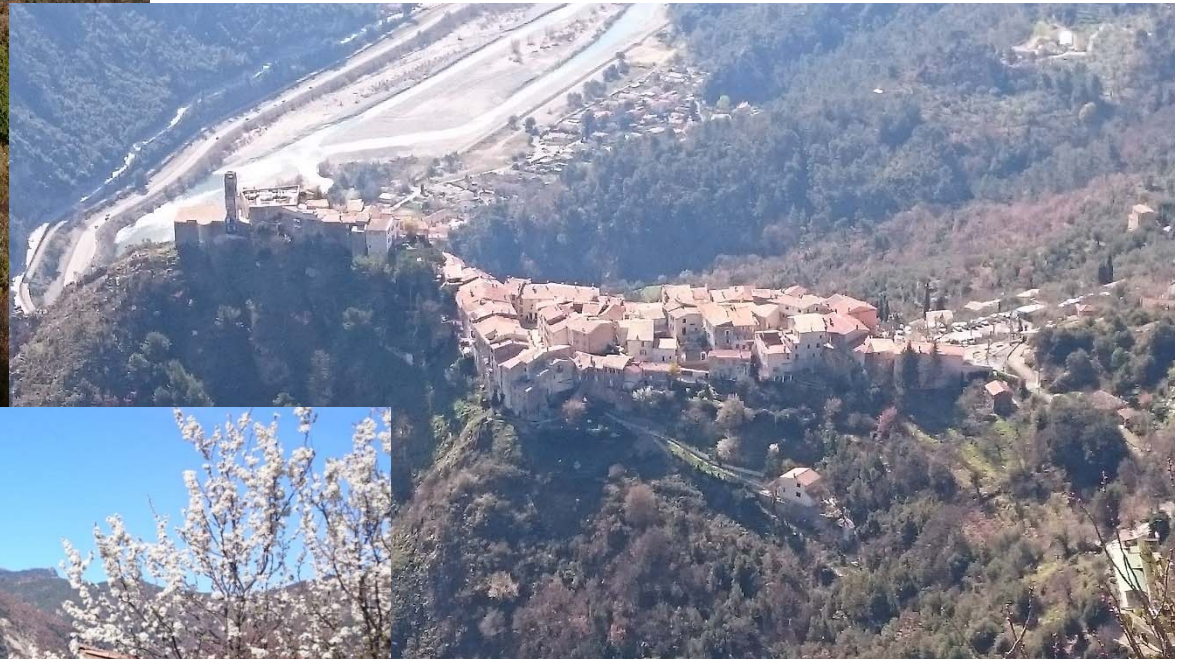
MÉTROPOLE
**NICE
CÔTE
AZUR**







Roubion



Bonson

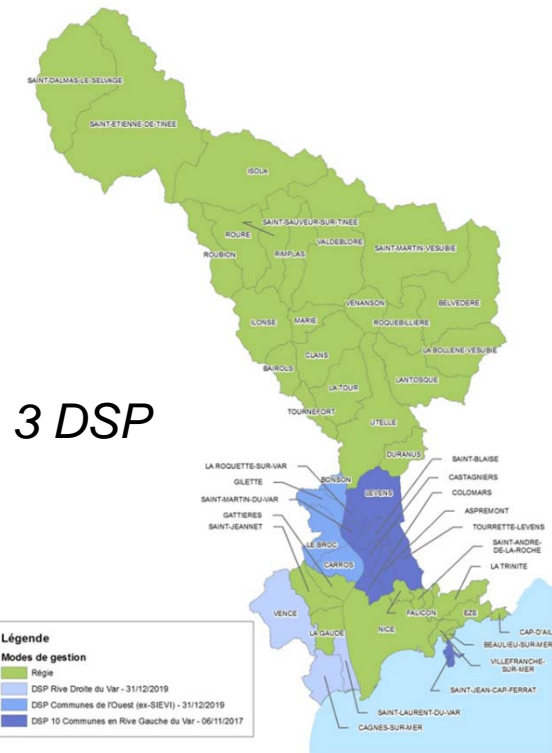


Clans



Evolution du périmètre de la régie Eau d'Azur

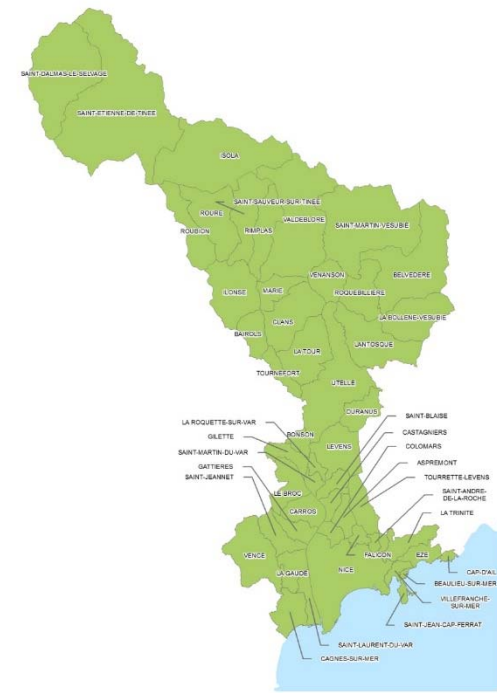
2015



2017



2019 ??



LA MUTUALISATION DES MOYENS ET L'HARMONISATION DU SERVICE

- **Les ateliers**
- **Le centre d'appel et la facturation**
- **Les bureaux**





Sécheresse : situation inédite depuis 40 ans

La préfecture des Alpes-Maritimes a annoncé hier une batterie de mesures d'urgence. Faute de pluies suffisantes, les records de la tragique année 1976 pourraient être battus

« La situation est inédite depuis plus de 40 ans pour un mois d'octobre. On pourrait même battre les records de 1976, l'année de référence en matière de sécheresse. »

Frédéric Mac Kain, secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, a annoncé hier soir, des mesures de crise dans le département.

Potamment sur l'arrosage, par les particuliers et les agriculteurs, qui devient interdit dans certaines zones (lire ci-dessous).

« La situation n'est pas encore dramatique avec les maillages », indique-t-il. La vallée du Loup, d'un côté, et la Roya-Bevara de l'autre, passent dans le rouge, en vertes.

« Tout est possible » : Le bassin du Var franchit le cran de « alerte renforcée ». La Brague, la Cagne, l'Estérel, le Pallon et l'Artuby sont placés en « alerte ». La Siagne n'est pas affectée

pour l'instant.

« Les perspectives de précipitations pour les jours à venir ne semblent pas suffisantes, comme lors de la période », indique Frédéric Mac Kain. Pour Serge Casati, directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) in vice, « ces sont les terribles non alimentés en eau. Tout est possible ». La même risque de non transformation de l'eau, à l'instar, pour l'alimentation des rivières, des plus éphémères, nous en avons.

Compte tenu de l'état des sols, le risque de ruissellement et d'engorgement occasionnels des cours d'eau en cas de grosses pluies est réel.

Vive inquiétude pour l'agriculture

L'autre vrai sujet d'inquiétude, c'est l'agriculture. Des mesures d'urgence vont être prises pour aider les agriculteurs et éleveurs très impactés par la crise.

Conséquence immédiate de la sécheresse et d'une ré-

colte moins abondante : le prix du foin « envolé ». C'est une double peine », commente Frédéric Mac Kain. Le classement de certaines zones en « alerte agricole » a été étudié avec la chambre d'agriculture par un comité d'urgence. Mais cette option ne semble pas répondre aux besoins.

« Nous allons privilégier des abaissements de charges sur la période agricole 2017 », a indiqué Frédéric Mac Kain. Le manque à gagner est alimenté pour le monde agricole. En préfecture, un euro de d'ailleurs pour après leur l'évolution de la situation.

Des nouvelles mesures pourraient être prises dès la semaine prochaine. Et ce, malgré les pluies attendues de week-end, qui ne seront vraisemblablement pas suffisantes pour faire lever le niveau dramatiquement bas des réserves productives.

GRÉGORY RECLERC
glederec@nicematin.fr



Les mesures de restriction d'eau zone par zone

Trois zones sont définies : « alerte », « alerte renforcée » et « crise ».

Loup, Roya et Bevara : situation de « crise »
Pour les agriculteurs : interdiction d'arrosage total. Exception : les cultures maraîchères et pépinières (de 20 h à 3 h). Particuliers : l'interdiction d'arrosage des pelouses, des fleurs, massifs, hautes, arbrutes, arbrutes et jardins d'appétit à toute eau, à l'exception des jardins potagers qui peuvent être arrosés la nuit. Les stades, espaces sportifs de tous les niveaux ne doivent plus être arrosés. Seuls les greens de golf pourront être

arrosés, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (motos, arboriculture ou technique libération...) et pour les organismes liés à la sécurité. Le lavage à grande eau de la voiture est interdit, sauf l'impératif sanitaire. Le remplissage des piscines est interdit.

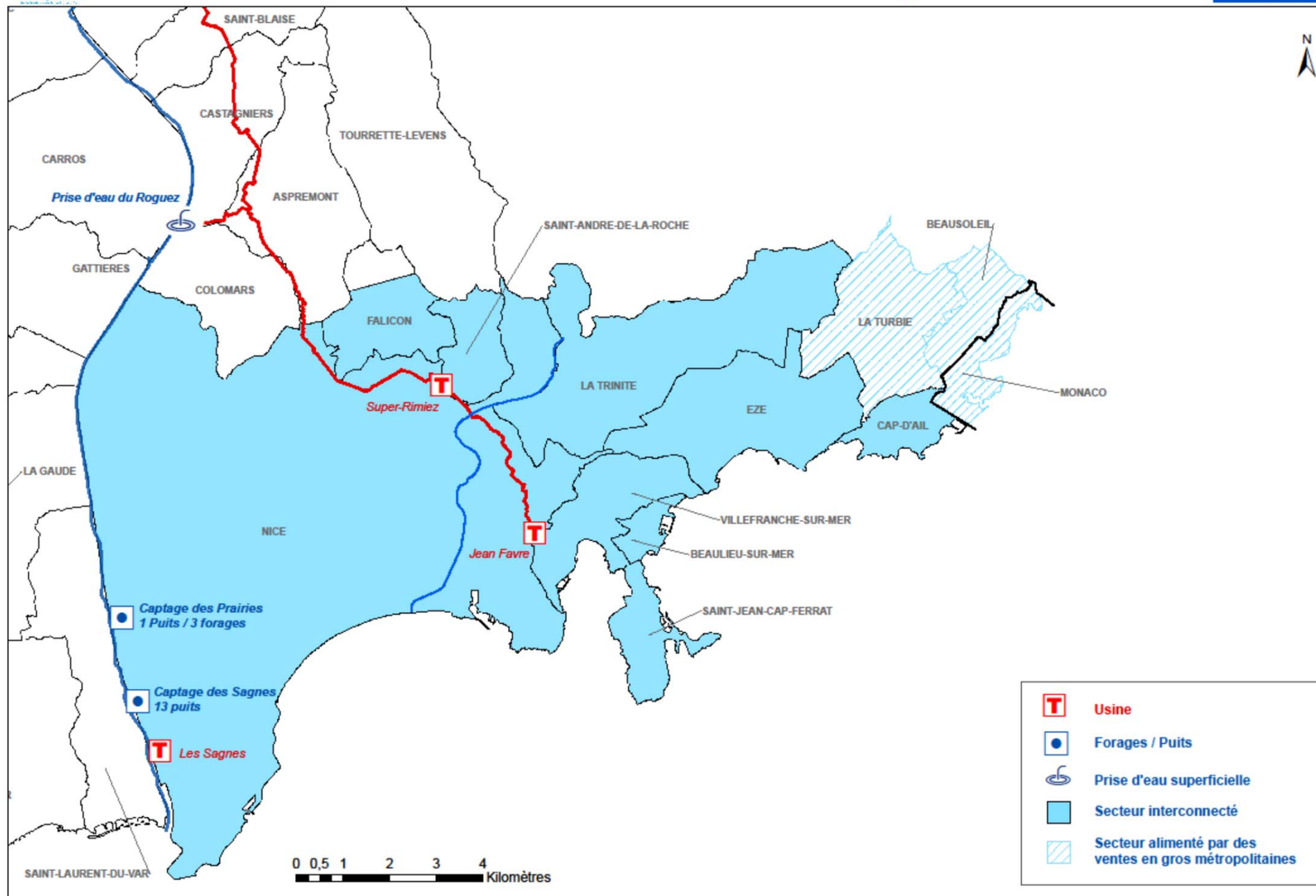
Brague, Cagne, Estérel, Pallon, Artuby : « alerte »
Pour les agriculteurs : interdiction d'arrosage entre 9 h et 19 h pour les forages et puits, et pour les pompes à eau pour les particuliers. Les cours d'eau avec un maillon du débit au moins égal à 20 m³/s



Visages graves hier en préfecture des Alpes-Maritimes pour Serge Casati, directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM).

sportifs. Pour les golfs, réduction des volumes d'eau (moins de 40 pour une frappe) et d'arrosage des fairways, sept jours sur sept. Seuls les greens et départements des greens. Le lavage des véhicules est interdit, hors des stations de lavage, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (motos, arboriculture et technique libération...) et pour les organismes liés à la sécurité. Le lavage à grande eau de la voiture est interdit, sauf impératif sanitaire. Le lavage des bateaux, hors stations professionnelles, est







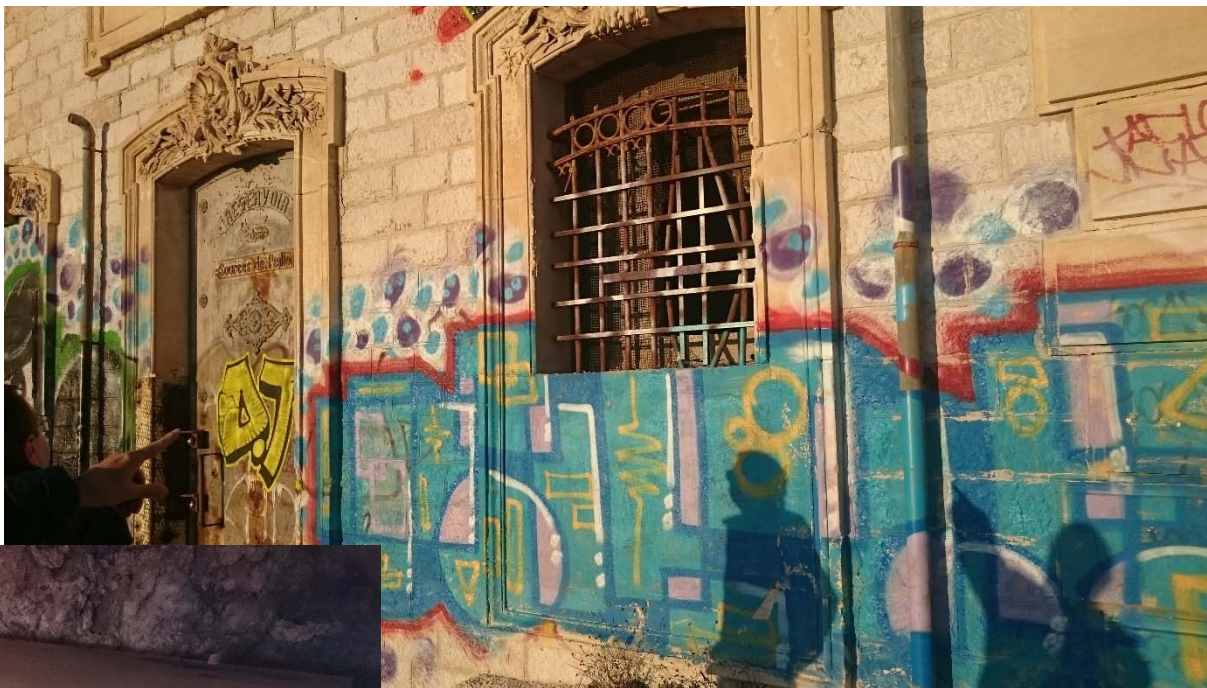
COMPTEURS HAUT PAYS







LA SURETE



Réservoir de Bon Voyage



Le chantier ligne 2 du tramway

6 février 2015 : démarrage du service à Nice



